

# DOB 2018

## Éléments de prévisions budgétaires Par thématiques

	2015		2016		2017
	BP	CA	BP	CA	BP
<b>Budget Principal</b>					
<b>Fonctionnement</b>	29 228 289,77		29 039 862,00		41 615 000,00
Dépenses		19 904 077,00		21 624 646,00	
Recettes		22 018 955,00		22 984 779,00	
<b>Investissement</b>	17 519 112,00		27 905 304,00		24 580 000,00
Dépenses		3 084 213,00		6 196 088,00	
Recettes		3 721 994,00		3 085 194,00	
<b>Zones d'activité économique ZAE</b>					
<b>Fonctionnement</b>	1 962 017,00		1 878 200,00		2 532 000,00
Dépenses		844 456,00		1 699 947,00	
Recettes		760 088,00		1 600 883,00	
<b>Investissement</b>	4 246 403,45		4 556 262,66		5 140 000,00
Dépenses		426 486,00		498 513,00	
Recettes		257 511,00		1 141 699,00	

<b>Réserve Naturelle</b>					
<b>Fonctionnement</b>	450 813,02		450 884,00		445 900,00
Dépenses		490 601,00		411 504,00	
Recettes		510 093,00		406 024,00	
<b>Investissement</b>	198 075,56		204 985,47		224 000,00
Dépenses		39 462,00		7 873,00	
Recettes		52 677,00		48 076,00	
<b>Gestion et Valorisation des Déchets GVD</b>					
<b>Exploitation</b>	19 984 282,00		17 039 083,35		14 963 000,00
Dépenses		11 580 849,00		11 076 872,00	
Recettes		12 071 211,00		10 964 539,00	
<b>Investissement</b>	9 196 491,00		8 238 779,73		4 315 793,00
Dépenses		1 895 490,00		592 969,00	
Recettes		804 451,00		1 111 800,00	
<b>Déchets Inertes</b>					
<b>Fonctionnement</b>					125 000,00
<b>Investissement</b>					62 500,00

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur décision du conseil communautaire, les services « Eau », « Assainissement » et « SPANC », sont assurés en régie ;

les délégations de service public confiées à des prestataires privés (Suez et SOGEDO) étant arrivées à échéance au 31/12/2017.

Les budgets « Eau », « Assainissement » et « SPANC » sont donc gérés directement par la Régie des Eaux Gessiennes.

## Débat d'orientation budgétaire 2018: 1ers éléments budgétaires

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2018		RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2018
ADMINISTRATION GENERALE	25 000 000			32 000 000
AMENAGEMENT	700 000			500 000
TRANSPORT 2018	8 400 000			8 400 000
ECONOMIE	1 700 000			
ENVIRONNEMENT	1 700 000			500 000
CULTURE TOURISME	2 300 000			400 000
SOCIAL ACCES AU DROIT	4 200 000			2 200 000
<b>TOTAL</b>	<b>44 000 000</b>		<b>TOTAL</b>	<b>44 000 000</b>

# Débat d'orientation budgétaire 2018

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2018	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2018
ADMINISTRATION GENERALE	4 500 000		20 100 000
AMENAGEMENT	4 300 000		800 000
ECONOMIE	600 000		
ENVIRONNEMENT	3 300 000		800 000
CULTURE TOURISME	6 000 000		1 000 000
SOCIAL	4 300 000		300 000
<b>TOTAL</b>	<b>23 000 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 000 000</b>

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : éléments budgétaires

---

Pour l'exercice 2018, le cycle budgétaire est modifié. Le budget primitif sera voté lors du conseil communautaire du 25 mars 2018, en même temps que le compte administratif, le compte de gestion et la reprise des résultats.

Le projet de BP 2018 sera construit, comme dans les années passées, sur une base prudentielle avec maîtrise des dépenses et prévision raisonnable des recettes.

En matière de recettes, conformément au DOB, il a été retenu une augmentation de 2 % des produits pour la taxe d'habitation et le foncier bâti et 0 % pour la fiscalité économique compte tenu de la transition liée à la FPU.

Aucune augmentation de la fiscalité CCPG n'est proposée.

Pour GEMAPI, le conseil communautaire peut décider :

- de lever la taxe, sur la base d'une estimation de coûts de 600 000 €/an, soit 7, 5 € par habitant
- de la lever en 2019 lorsque les programmes annuels d'investissement et de fonctionnement seront arrêtés
- de ne pas la lever

En investissement, le projet de BP 2018 reprend les opérations et projets validés par le conseil communautaire en 2017 mais également par les différentes commissions.

Au-delà du montant total d'investissement, l'enjeu de ce budget sera d'améliorer le taux de réalisation des projets qui passe par une prospective budgétaire affinée sur 3 ans.

La prospective budgétaire, élargie sur 10 ans, permettra également la mise en place du suivi du solde de trésorerie.

D'autre part, la procédure des AP/CP, mise en place en 2016, permet de suivre deux opérations lourdes :

- AP/CP du col de la Faucille pour un montant global 2016/2018 de 3 092 000 €
- AP/CP PLUI pour un montant global 2016/2018 de 870 000 €.

D'autres opérations seront gérées en AP/CP ; par exemple le Pôle de l'entrepreneuriat, l'aménagement touristique du Col de la Faucille (tyrolienne et équipements extérieurs), ...



## **Le Pacte financier et fiscal**

2018 voit la mise en place du Pacte Financier et Fiscal -PFFS-, adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 26 octobre 2017.

Le pacte propose quatre leviers sur lesquels les communes membres et la CCPG doivent s'engager :

- les attributions de compensation
- la dotation de solidarité communautaire - DSC
- les fonds de concours
- le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Au titre de 2018, la CCPG inscrira dans son budget :

- 1 000 000 € en section d'investissement au titre des fonds de concours
- 500 000 € en fonctionnement, reversés aux communes au titre de la DSC
- 9 000 € pour le financement de l'observatoire fiscal

Le recrutement de nouveaux agents dans le cadre de la mutualisation notamment du service maîtrise d'ouvrage (assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes qui le souhaitent).

### **Une redéfinition de la stratégie d'affectation et d'utilisation des financements**

Au titre de l'exercice 2018, la CCPG a sollicité le conseil départemental de l'Ain, au titre de la CFG, sur des programmes pluriannuels, en investissement et en fonctionnement.

Ces sommes viendront diminuer d'autant les charges imputées aux communes dans le cadre des transferts de compétences.

Pour la compétence eaux pluviales, 500 000 € ont été accordés au titre de 2018 (et seront sollicités sur les années à venir) ; cette somme est déduite du montant global de la charge eaux pluviales.

Pour la compétence ZAE, 300 000 € ont été sollicités afin de couvrir les charges d'investissements sur les zones d'activité économique transférées à la CCPG.

**Les ressources humaines** : les dépenses de personnel intègrent une augmentation de + 2 % au titre du GVT et une enveloppe de 650 000 € pour prendre en compte les postes nouveaux liés aux nouvelles compétences (Eaux pluviales, GEMAPI et compétence économique)

## Aménagement

- 1 - Les transports : développer et redéployer l'offre de transport en commun
- 2 - Le PLUI-H
- 3 - La mobilité douce : dont liaison piétons/cycle Gex/Ferney Voltaire, via Valserina

## Maîtrise d'ouvrage

Le service Maîtrise d'ouvrage, mis en place en 2017, est en cours de structuration. Deux types de missions sont définis :

- une section orientée vers la gestion et la maintenance du patrimoine communautaire (bâtiments et ZAE), interventions, travaux en régie, suivi des contrats de maintenance après avoir intégré le service « patrimoine »
- une section orientée vers la gestion de projets et conduite de projets : projets liés à la construction ou à la rénovation, bâtiments ou voirie, pour le compte des autres directions tels que l'opération de reconstruction de la crèche des diabolins à Gex pour un montant d'opération de 4.1 M € TTC dont en 3.4 M€ TTC 2018, la réhabilitation de l'ancien bâtiment SGS Thomson pour l'installation de la Régie des Eaux Gessiennes (réalisation 2017), le pôle de l'entrepreneuriat.

Le service Maîtrise d'ouvrage mène également des opérations en direct telles que le Marché Public Global de Performance pour la réhabilitation du domaine de Piers pour un montant de 1.82 M€ TTC dont 1.7 M € TTC en 2018 ou encore le déplacement du centre routier du col de la Faucille vers le site de La Vattay.

**Soutien et accompagnement de l'incubateur INNOGEX:** l'objectif est d'accueillir 3 nouveaux porteurs de projets de 2018

**Le Pôle de l'entrepreneuriat :** un guichet unique qui regroupera sur un seul site l'ensemble des outils dédiés à la création et au développement d'entreprises.

Sur le site du technoparc de Saint-Genis-Pouilly

Les études seront réalisées sur 2018 pour une livraison du bâtiment en 2020

**Une nouvelle structure au 1<sup>er</sup> janvier 2019:**

Dès janvier 2018, le pôle économie de la CCPG va intégrer de nouveaux locaux au technoparc de Saint Genis Pouilly, aux côtés de la Plate-Forme d'Initiative Locale et de l'ADE, pour préfigurer une organisation commune.

### **En fonctionnement**

En plus des dossiers récurrents, les nouvelles prises de compétence engendrent des masses financières nettement plus importantes, notamment sur les postes suivants :

- Eaux pluviales
- GEMAPI
- bornes de recharges pour véhicules électriques

### **En investissement**

En plus des dossiers récurrents, le budget d'investissement comprend :

- une ligne budgétaire de 470 000 € pour participation au capital de la société (SEMOP) qui sera constituée pour l'exploitation du réseau de chaleur sur Ferney-Voltaire/Prévessin-Moens en lien avec la ZAC FGI et la récupération de l'énergie fatale du CERN,
- Eaux pluviales et GEMAPI
- suite à la validation de l'étude de potentiel de méthanisation, une nouvelle ligne pour nommer un AMO pour accompagner la CCPG sur le programme de développement
- la ligne d'investissement pour les bornes électriques

### En fonctionnement

#### Concernant le tourisme

Suite à la création de l'office de tourisme intercommunal du Pays de Gex sous forme d'EPIC, une subvention de 950 000 € est inscrite au budget 2018 afin de financer les missions de l'OTI, dans le cadre de la convention d'objectifs.

Le produit de la **taxe de séjour intercommunale**, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est évalué à 350 000 €.

Ce produit sera automatiquement versé au budget de l'office de tourisme intercommunal.

### **En investissement**

#### **Culture / Fort l'Écluse**

- réalisation d'un espace muséographique et d'un ascenseur au Fort l'Écluse 200 000 €
- travaux de restauration du pont levis d'accès au fort supérieur 175 000 €

#### **Tourisme**

- déplacement du CRD de la Faucille à la Vattay : 530 000 € sont inscrits afin de débiter l'opération qui se terminera en 2020.
- construction d'une tyrolienne entre la Faucille et Mijoux (1 920 000€) ainsi que des équipements de loisirs de plein air (420 000€)
- acquisition de Point I mobile (300 000 €)
- extension du restaurant du Golf (200 000 €)
- déploiement de la signalétique touristique (sur trois ans) ; 200 000 € sont inscrits en 2018

#### **Randonnée**

- Création de pistes VTT familiales sur le site de la Faucille entre le Petit Mont Rond et le cœur de station (280 000 €).

### En fonctionnement

En 2018, le principal poste du budget de fonctionnement est constitué par les crèches, dont la gestion est confiée, pour 9 des 10 établissements, dans le cadre d'une délégation de service public -DSP- à l'association Léo Lagrange depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce budget permet d'offrir 400 places d'accueil en crèches publiques, qui sont occupées aujourd'hui par plus de 1 000 familles, et financent près de 180 emplois.

En 2018, le budget est par ailleurs marqué par le maintien d'un soutien important aux associations accompagnant les enfants porteurs de handicap. La baisse du budget s'explique par l'effort fourni par la CCPG auprès des institutions partenaires pour que chacune se réapproprie ses compétences.

L'effort de la CCPG est par ailleurs poursuivi en faveur d'une politique de santé gessienne, dans le cadre du Contrat territorial de santé, visant à attirer sur le territoire médecins et futurs médecins (internes) et à construire une réponse locale à la prise en charge des soins non programmés.

En matière de solidarité enfin, le budget 2018 compte une augmentation du budget dédié au local de stockage des restos du cœur, afin d'assurer leur présence sur le territoire après la fin du bail pour leurs locaux actuels.



## En Investissement

En investissement, la CCPG poursuit la mise en œuvre de son plan crèche avec :

la finalisation en 2018 de la nouvelle crèche de Gex portant la création de 26 nouveaux berceaux, l'équivalent d'une crèche supplémentaire pour un montant total d'opération de 4, 1 M d'€ TTC dont 3, 4 M d'€ en 2018,

et le début des travaux relatifs à la crèche de Prévessin, d'une capacité de 21 berceaux

### En investissement

Le calendrier et les montants de travaux des nouvelles déchetteries et ressourcerie sont les suivants :

Déchèterie ORNEX	3 620 000 € TTC opérationnelle 1 <sup>er</sup> semestre 2020 prévisions 2018 2 000 000 €
Ressourcerie ORNEX	3 740 000 € TTC opérationnelle 1 <sup>er</sup> semestre 2020 prévisions 2018 2 500 000 €
Déchèterie ECHENEVEX	2 215 000 € TTC opérationnelle 1 <sup>er</sup> semestre 2020 prévisions 2018 750 000 €
Déchèterie DIVONNE	2 215 000 € TTC opérationnelle fin 2019 prévisions 2018 2 000 000 €
Déchèterie PERON extension	1 865 000 € TTC opérationnelle 1 <sup>er</sup> semestre 2020 prévisions 2018 750 000 €

Par ailleurs, la campagne de mise en place des CSM avec badges se poursuit pour près de 2 000 000 € par an à compter de 2018 ;

Ainsi que la densification des colonnes de tri pour environ 800 000 €/an à compter de 2018.

## Opportunité du passage en Communauté d'Agglomération

### *La question du passage en Communauté d'Agglomération est posée*

#### **Compétences obligatoires :**

##### ➤ **Développement économique**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire (IC)
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'IC
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire

##### ➤ **Aménagement de l'espace communautaire**

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité

##### ➤ **Equilibre social de l'habitat**

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions, par des opérations d'IC, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'IC

### ***Compétences obligatoires :***

#### ➤ ***Politique de la ville***

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, d'insertion économique et sociale d'IC, diagnostic du territoire et programmes d'actions définis dans le contrat de ville
- Dispositifs locaux d'IC, de prévention de la délinquance

#### ➤ ***GEMAPI***

#### ➤ ***Accueil des gens du voyage***

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

#### ➤ ***Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés***

***Compétences optionnelles : la CA doit choisir 3 compétences parmi les 7 suivantes :***

- Création ou aménagement / entretien / gestion de la voirie d'IC et parcs de stationnement d'IC
- Assainissement (obligatoire au 01/01/2020)
- Eau (obligatoire au 01/01/2020)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'IC
- Action sociale d'Intérêt Communautaire
- Création et gestion des maisons de service au public

***Compétences facultatives :***

- La CA peut exercer des compétences transférées par les communes membres... même si ce transfert n'est pas prévu par la loi (délibérations concordantes des conseils communautaires et municipaux)

---

Merci de votre attention